UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Mardi 10 avril 2018

Vote pour tes représentants étudiants

Les conseils centraux

Conseil d'administration

Son rôle :

Il détermine la politique de l'établissement, à ce titre il vote notamment :

- le contrat d'établissement de l'université
- le budget
- les conventions
- le règlement intérieur de l'université
- le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président
- le bilan social
- le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap

Sa composition :

- 8 représentants des professeurs et assimilés
- 8 représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés,
- **4 représentants des usagers** (+ 4 suppléants),
- 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques,
- 8 personnalités extérieures

Conseil Académique

Le conseil Académique regroupe les membres de la Commission Formation et Vie Universitaire et les membres de la Commission Recherche. Le Vice-président étudiant et la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont élus au sein du Conseil Académique.

|Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU)

Son rôle :

La CFVU définit notamment :

- le contenu des formations
- les modalités d'examens
- les règles d'évaluation des enseignements
- le financement des associations
- l'accueil des étudiants étrangers, sportifs de haut niveau
- l'accompagnement du handicap
- la vie étudiante : sport, culture, santé...

Sa composition :

- 6 représentants des professeurs et assimilés
- 6 représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés
- **12 représentants des usagers** (+ 12 suppléants)
- 3 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques
- 3 personnalités extérieures

|Commission Recherche (CR)

Son rôle :

La Commission Recherche définit notamment :

- les règles de fonctionnement des laboratoires,
- la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- les conventions avec les organismes de recherche,
- le fonctionnement des écoles doctorales...

Sa composition :

- 9 représentants des professeurs et assimilés
- 4 représentants des personnels HDR ne relevant pas de la catégorie précédente
- 4 représentants des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux deux catégories précédentes
- 1 représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés
- 3 représentants des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux catégories précédentes
- 1 représentant des autres personnels n'appartenant pas aux collèges précédents
- **4 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue** (+ 4 suppléants),
- 4 personnalités extérieures.

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

www.univ-perp.fr

/UPVD66

@UPVD1

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
33 (0)4 68 66 20 00